

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 TRAVAUX INCLUS

1. Pose du placoplâtre et finition.
2. Scellant acoustique et scellant acoustique ULC.
3. Tous autres éléments indiqués aux plans ou requis par les travaux.

1.2 FICHE TECHNIQUE

1. Fournir au représentant ministériel la fiche technique des produits utilisés avant le début des travaux.

1.3 INSPECTION

1. Faire inspecter et approuver par le représentant ministériel les travaux de gypse.

1.4 QUALIFICATION

1. Tous les matériaux, sauf indication contraire, doivent être fabriqués par la compagnie du Gypse du Canada et être installés conformément à ses instructions imprimées courantes.

1.5 LIVRAISON ET ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX

1. Tous les matériaux doivent être livrés dans leurs emballages fermés originaux et entreposés dans un abri clos assurant la protection contre les dommages et l'exposition aux intempéries. Les matériaux endommagés ou détériorés doivent être retirés des lieux.

1.6 CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT

1. Pendant la finition des joints des panneaux de gypses par temps froid, on doit maintenir la température à l'intérieur du bâtiment au-dessus de 13 degré celcius. On doit assurer une ventilation suffisante pour évacuer l'excès d'humidité.

1.7 RAGRÉAGE

1. Corriger toute fissure, gonflement, rétrécissement qui pourrait survenir durant la première année de la réception de l'ouvrage.

2. PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

1. **Panneaux de placoplâtre** : conformes à la norme ACNOR A82.27-M1977, de type standard, 1200 mm de largeur X longueur utile maximale, à bords amincis, de type X, 16 mm d'épaisseur sauf indication contraire.
2. **Panneaux de placoplâtre hydrofuge** : 1200 mm de largeur X longueur utile maximale, à bords amincis, de type C, 13 mm d'épaisseur sauf indication contraire pour tous les murs et plafonds.

3. **Panneau de béton léger** Le panneau constitué d'une âme en béton dont les deux faces sont recouvertes d'un treillis en fibre de verre. Produit de référence; Permabase de la compagnie Unifix
4. **Produits de finition** : Rubans à joints CGC, ruban à plâtrer pour tous les coins, rubans de fibre de verre pour cloison sèche et composé à joints selon les recommandations du fabricant de gypse.
5. **Produit adhésif** : selon les recommandations du fabricant de gypse.
6. **Enduit et ruban pour joints intérieurs** : sans amiante et adapté au produit utilisé : ruban Durock, ruban CGC.
7. **Fixations** : Vis pour gypse et panneaux de béton léger selon les recommandations du fabricant.
8. **Accessoires** : Cornière métallique, renfort de coin, garnitures métallique, système de paroi de puits ou autres selon les recommandations du fabricant.
9. **Scellant** : voir section 07 92 10.

3. EXÉCUTION

3.1 INSPECTION

1. S'assurer que les renforts, blocages, encadrements, installations mécaniques et électriques sont en place avant de commencer à poser les panneaux.

3.2 FOURRURES MURALES

1. Poser des fourrures sur les quatre (4) côtés des ouvertures du bâtiment et autour du matériel encastré, des armoires, des panneaux d'accès. Prolonger les fourrures dans les jouées. Consulter les fournisseurs de matériel quant aux jeux et aux dégagements requis.
2. Aux endroits indiqués, poser des fourrures autour des conduits, poutres, colonnes et tuyauterie ou tout autre réseau apparent.

3.3 MISE EN ŒUVRE DES PANNEAUX DE GYPSE HYDROFUGE

1. Poser les panneaux de gypse selon les instructions imprimées courantes du fabricant.
2. Poser le placoplâtre perpendiculairement aux montants, fourrures, membrures de suspension.
3. Monter les accessoires d'aplomb ou de niveau, solidement et dans le plan voulu. Utiliser des pièces pleines longueurs où cela est possible. Faire des joints bien ajustés, alignés et solidement assujettis. Alternier les joints d'une face à l'autre d'une cloison.
4. Poser des renforts d'angles sur les angles externes. Poser des moulures d'affleurement à la rencontre des cadres de portes extérieures et fenêtres.
5. Là où 2 panneaux sont superposés l'un à l'autre, fixer les panneaux du 1^{er} rang à l'aide de vis et les panneaux de 2^e rang, à l'aide de vis plus longue; chevaucher les joints.
6. Les panneaux des cloisons insonorisées seront d'une seule pièce à la rencontre d'une cloison intérieure.

7. Appliquer un cordon continu de 12mm de diamètre d'un produit d'étanchéité acoustique sur le pourtour de chaque panneau de cloison, au point de rencontre des panneaux de gypse et de la charpente, là où les cloisons aboutent les éléments fixes du bâtiment. Sceller parfaitement tous les découpages pratiqués autour des boîtes électriques, des conduits, dans les cloisons dont le pourtour est garni d'un produit d'étanchéité acoustique.

3.4 MISE EN ŒUVRE DES PANNEAUX DE BÉTON LÉGER

1. Tous le bas des murs doivent être recouverts de panneaux de béton léger. Le panneau de ciment fait partie la composition type d'une cloison. Il sert d'appui à la céramique.
2. Poser les panneaux de béton léger avant l'installation des éléments d'ébénisterie sur toute la surface du mur.
3. Poser les panneaux de béton léger selon les dernières recommandations du fabricant.

3.5 MISE EN ŒUVRE DES JOINTS DE GYPSE

1. Finir les joints entre la face des panneaux et les angles rentrants et lisser sur la surface des panneaux, sur une largeur de 200 mm minimum de part et d'autre du joint.
2. Finir les renforts d'angles et au besoin, les garnitures, au moyen de deux couches d'enduit, lissées sur la surface des panneaux.
3. Couvrir les têtes de vis ou clous avec la pâte à joints et l'enduit jusqu'à l'obtention d'une surface uniforme et d'affleurement avec les surfaces adjacentes de placoplâtre de façon à ce qu'elle soit invisible après le peinturage.
4. Poncer légèrement les arêtes vives et autres imperfections. Éviter de poncer les surfaces adjacentes en placoplâtre.
5. Appliquer un mince cordon de scellant à la rencontre des moulures d'affleurement et du bois adjacent. Former le joint pour le rendre lisse et concave.

3.6 SCCELLANT ACOUSTIQUE

1. Poser du scellant acoustique continu et généreux sur le pourtour de tous les murs et plafond insonorisés aux jonctions avec le gypse de finition.
2. Poser du scellant acoustique sur le pourtour des prises électrique et interrupteurs de tous les murs insonorisés.

3.7 ENCASTREMENT

1. Chacun des éléments encastrés dans une cloison type (panneaux électriques, d'incendie, etc.) sera séparé de la cloison type par panneau de gypse afin de conserver l'intégrité de l'insonorisation et l'intégrité coupe-feu.

3.8 FOND DE CONTREPLAQUÉ

1. Selon les indications aux plans, avant la mise en place des panneaux de gypse, s'assurer de la mise en place des fonds de clouage. Les fonds de clouage seront fournis et fixés par la section 06 10 00 « Charpenterie ».

3.9 RÉPARATIONS

1. Au parachèvement des travaux de cloisons, réparer les surfaces endommagées; fermer les espaces qui pourraient rester ouverts au pourtour des boîtes de sorties électriques, des panneaux des ouvrages de mécanique et d'électricité et exécuter tout autre raccordement entre le panneau de gypse et d'autres matériaux.

3.10 PEINTURE

1. À moins d'indication contraire, toutes les surfaces apparentes de gypse seront peintes à la manière prescrite à la section 09 91 23 « Peinturage ».
-

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 TRAVAUX INCLUS

1. Cloisons non porteuses

1.2 CRITÈRES DE CALCUL

1. Les colombages métalliques des murs doivent être conçus pour limiter la déflexion maximale à $1/720$ de la portée libre sous la pleine charge due au vent calculée d'après les renseignements climatologiques pour le calcul des bâtiments au Canada contenus dans le supplément no. 1 du CNB.
2. Calculer les colombages d'acier sans tenir compte du revêtement pour résister à la torsion et au flambage dans l'axe faible.
3. Les espacements de poteaux, jauges et renforcements prévus au présent devis sont des minimums à respecter qui ne peuvent être réduits. Augmenter ces exigences minimales au besoin sans frais additionnel selon les résultats des calculs pour respecter les critères de calcul prescrits.

1.3 FICHES TECHNIQUES

1. Soumettre les fiches techniques conformément aux prescriptions de la Section 01 33 00 « Dessins d'atelier ».

1.4 RÉFÉRENCES

1. ASTM C645-88, Specification for Non-Load (Axial) Bearing Steel Studs, Runners (Track), and Rigid Furring Channels for Screw Application of Gypsum Board.

2. PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

1. Ossature pour cloison intérieure :
 - .1 Ossature non porteuse composée de colombages profilés en U : conforme à la norme ASTM C645-88; poteaux de profondeur indiquée aux dessins en tôle d'acier laminée et galvanisée par immersion à chaud de jauge 25, à moins d'une indication plus sévère aux dessins, d'épaisseur; les poteaux doivent être conçus de façon qu'on puisse y visser les panneaux de gypse, et comporter des ouvertures pour canalisations, mi-perforées et disposées à entraxe selon les indications aux plans.
 - .2 Sablières supérieure et inférieure : conforme à la norme ASTM C645-83, en tôle de même épaisseur que les colombages, de largeur appropriée à la dimension des poteaux, dotées de semelles de 32 mm de hauteur au bas et de 50 mm au haut.

3. EXÉCUTION

3.1 MONTAGE

1. Cloisons intérieures :
 - .1 Poser les sablières sur le plancher et au plafond en les alignant avec précision et les fixer à 400 mm d'entraxe au maximum.

- .2 Utiliser des fixations à genouillère dans les cas de sablières parallèles aux fourrures sous-jacentes.
- .3 Poser une bande d'éthafoam 6mm d'épaisseur de largeur équivalente à la sablière sous les sablières inférieures des cloisons reposant sur des dalles au sol.
- .4 Poser les poteaux verticalement à l'entraxe indiqué aux dessins et à 50 mm au plus de l'intersection des murs et de chaque côté des ouvertures et des angles. Fixer les poteaux dans les sablières supérieure et inférieure. Contreventer les poteaux de façon à assurer la rigidité de l'ossature, conformément aux instructions du fabricant.
- .5 Au montage, l'écart maximal admissible est de 1 : 1000.
- .6 Fixer les poteaux aux sablières inférieures et supérieures par sertissage, sauf aux endroits indiqués à l'article 3.2.9 de cette section.
- .7 En général, laisser un espace libre de 10 mm entre les colombages et la sablière supérieure. Pour les cloisons suivantes, utiliser des sablières supérieures télescopiques dont l'espace libre entre la sablière supérieure et la sablière télescopique sera de 25 mm : les cloisons fixées aux dalles sur sol et sous les toits en structure d'acier. (voir également article 3.2.9 ci-joint).

3.2 GÉNÉRALITÉS SUR LE MONTAGE DES COLOMBAGES INTÉRIEURS

1. Coordonner la pose des poteaux avec l'installation des canalisations des divers services. Poser les poteaux de façon que les ouvertures soient bien alignées.
2. Coordonner la pose des poteaux avec celle des cadres de portes et de fenêtres et autres supports ou dispositifs d'ancrage destinés aux ouvrages prescrits dans d'autres sections.
3. Jumeler les poteaux (sur toute la hauteur de la pièce) de chaque côté des ouvertures dont la largeur est supérieure à l'entraxe prescrit pour les poteaux. Assembler les poteaux jumelés tout en laissant un jeu de 50 mm; pour ce faire, utiliser des agrafes ou autres dispositifs de fixations approuvés, placés à côté des pattes d'attaches de l'ossature.
4. Poser les sablières au-dessus des baies des portes et des fenêtres et sous les allèges des fenêtres et des jours latéraux de façon à pouvoir y fixer les poteaux intermédiaires. Assujettir les sablières à chaque extrémité des poteaux, conformément aux instructions du fabricant. Poser les poteaux situés au-dessus et en dessous des baies en les espaçant de la même façon que les poteaux formant l'ossature murale et en utilisant le même mode de fixation.
5. Poser des profilés de fourrure autour des ouvertures du bâtiment et autour du matériel encastré, des armoires et des panneaux d'accès. Prolonger les fourrures dans les jouées. Se renseigner sur les jeux et les dégagements requis auprès des fournisseurs de matériel.
6. Poser des fonds de vissage entre les poteaux en ajoutant les cornières requises pour la pose de ces fonds de vissage. Les dispositifs de fixation (ou fond de vissage) dissimulés pour les appareils fixés aux murs et plafonds, tels que accessoires et cloisons de toilette, ouvrages métalliques, meubles intégrés, pièces de quincaillerie de finition, tableaux, écrans, casiers, plinthes de chauffage, butoirs de portes, mains courantes, miroirs, équipements mécaniques ou électriques, panneaux, tableaux et autres seront exécutés à l'aide de sablière de 150 mm ou tel qu'indiqué aux dessins.
7. Poser des poteaux ou profilés de fourrure en acier entre les poteaux principaux de façon à permettre la fixation des boîtes de jonction pour les installations électriques ou autres.

8. Sauf indications contraires dans les dessins, utiliser des cloisons à hauteur de plafond.
9. Laisser un jeu sous les poutres et les dalles porteuses de façon que les charges de charpente ne soient pas transmises aux poteaux. Pour les dalles et les poutres en béton, le rapport flèche maximale/portée est de 1/360 où 1 représente la portée de l'élément considéré. Pour les toits en acier, le rapport flèche maximale/portée est de 1/240. Installer des sablières supérieures avec ailes de 50 mm ou de hauteur supérieure adaptée aux conditions. Réaliser un joint coulissant pour sablière double selon les indications.
10. Poser des bandes isolantes continues pour isoler les poteaux venant en contact avec des surfaces non isolées.
11. Poser deux cordons continus de produit insonorisant en dessous des poteaux et des sablières au pourtour des cloisons insonorisantes.
12. Installer des entremises et des étais horizontaux dans les cloisons de grande hauteur. Utiliser des profilés en « U » aux tiers de la hauteur et les relier aux murs de fond à l'aide de colombages métalliques horizontaux à 1200 mm c/c.
13. Exécuter tous les travaux d'insonorisation concernant les cloisons insonorisées, ouvertures dans ces cloisons, scellement acoustiques divers relatifs aux travaux de colombages avec des matériaux et des caractéristiques d'installation conformes aux prescriptions suivantes :
 - .1 Dans les cloisons, fendre chaque panneau d'isolant de haut en bas, de façon à présenter une forme concave vers la pièce adjacente. .
 - .2-Poser la laine insonorisante en une ou deux rangées distinctes et de l'épaisseur indiquée pour chaque cloison.
 - .3-Coordonner les travaux avec l'entrepreneur afin de faire l'insonorisation des cadres de porte avant l'installation de celles-ci.
 - .4-S'assurer que la jonction entre les murs insonorisés et les murs extérieurs ne laisse pas d'ouverture qui ne soit comblée par plusieurs épaisseurs de gypse. Dans le cas contraire boucher l'ouverture avec de la laine insonorisante.
 - .5 Découper soigneusement la laine insonorisante autour de tous les éléments présents dans les murs et plafonds.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 TRAVAUX INCLUS

1. Revêtement de plancher et revêtement mural, sur toutes les surfaces indiquées aux plans et sans s'y restreindre.
2. Murets et tablettes des lavabos.

1.2 SECTIONS CONNEXES

1. Section 06 10 10 – « Charpenterie »

1.3 ÉCHANTILLON

1. Conformément à la section 01 33 00, fournir deux échantillons de céramique.

1.4 FICHE TECHNIQUE

1. Fournir les instructions pour l'entretien de la céramique et les incorporer au manuel d'entretien indiqué à la Section 01 73 00 « Fiches d'exploitation et d'entretien ».

1.5 CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

1. **Le béton doit être sec et avoir été coulé depuis au moins 60 jours de commencer la pose. Effectuer un test d'humidité avant de procéder à l'installation de la céramique de manière à confirmer que la dalle est prête à recevoir le nouveau revêtement. Transmettre les résultats au représentant du ministère.**
2. L'entrepreneur général est responsable de la qualité et de la planéité des dalles de béton, le présent sous-traitant doit cependant prévoir à sa soumission, des correctifs de finition dans le but de fournir un travail acceptable.
3. Les revêtements de plancher doivent être **posés avant l'ameublement intégré et sur toute la surface de la pièce.**
4. Les revêtements de plancher doivent être **posés avant la pose des plinthes.**

1.6 MATÉRIAUX DE RECHANGE

1. Fournir une quantité **de céramique équivalent à 2 %** de la surface brute de plancher pour chaque genre, couleur et modèle de carreaux utilisés dans les présents travaux; les entreposer à l'endroit prescrit; identifier clairement le contenu de chaque caisse.
2. Chaque type d'éléments de rechange doit provenir du même lot de fabrication que celui des carreaux utilisés.

2. PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

1. **Céramique des planchers** : Tuile de porcelaine série *Must Naturel* distribué par Centura format 305x305X10mm, couleur caviar, ou équivalent approuvé par le Représentant du Ministère avant le dépôt des soumissions..

Céramique des murs : Tuile de porcelaine série *Nu Stone Mat* distribué par Centura format 300x600X10mm, couleur gris clair, ou équivalent approuvé par le Représentant du Ministère avant le dépôt des soumissions.

Tuile d'insertion - bande de 150mm sur tous les murs des sanitaires et pour toutes les surfaces verticales des murets des lavabos: Tuile de porcelaine série *Techno* distribué par Centura feuille de 300x300mm, mosaïque de 2'x2", couleur gris ardoise, ou équivalent approuvé par le Représentant du Ministère avant le dépôt des soumissions.

2. **Ciment-colle** : Mortier à haute efficacité offrant une fonctionnalité trois-en-un tel que Mortier à haute efficacité 3N1 de TEC ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.
3. **Coulis** : Coulis prêt à l'emploi, pour murs et planchers, n'exigeant aucun mélangeage et offrant une résistance à la moisissure et au mildiou, résistant à aux fissures, aux produits chimiques et n'exigeant pas de scellement, tel que **Coulis à performance avancée InColor de TEC** ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.
4. **Moules** : moules de type « Schluter » en aluminium fini brossé pour tranche apparentes horizontales et verticales, ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.

.1 **Pour toutes les arêtes (verticales et horizontales) du muret des lavabos, ainsi que pour toutes les tranches apparentes horizontales verticales des murs et cloisons :**

Profilé de finition et de protection pour les coins externes des surfaces carrelées. Le profilé est doté d'une ailette d'ancrage perforée de trous en forme trapèze qui s'enfonce dans le ciment-colle sous les carreaux. La surface visible du profilé présente une arête ronde d'un rayon de 1/4" (6 mm) aux abords de la surface carrelée. **Moulure de référence : Modèle Schluter-Rondec.**
Utiliser tous accessoires (coins internes, externes, raccords ou capuchons de fermeture) correspondants à ce type de moulure pour assurer une parfaite réalisation de l'ouvrage.

.2 **En partie basse des murets des lavabos (voir détail) :** Profilé de finition et de protection des rebords de comptoirs. Le profilé est muni d'une ailette d'ancrage perforée de trous en forme de trapèze qui s'enfonce dans le ciment-colle sous les carreaux. Le profilé est conçu avec un rebord rond et symétrique d'un rayon de 1/4" (6 mm), alors que le côté vertical du profilé cache le rebord exposé de l'assemblage de carreaux. **Moulure de référence : Modèle Schluter-Rondec-STEP**, de profondeur appropriée pour couvrir complètement le rebord du sous-assemblage. Lorsque requis, utiliser tous accessoires (coins internes, externes, raccords ou capuchons de fermeture) correspondants à ce type de moulure pour assurer une parfaite réalisation de l'ouvrage.

.3 **À la jonction des murs et des planchers :** Moulure composé d'une seule ailette d'ancrage perforée en forme de trapèze possédant une section arrondie visible de 3/8" (10 mm) qui empêche l'accumulation de la saleté et facilite le nettoyage. Ces profilés séparent les surfaces de carreaux de céramique qui se rencontrent aux jonctions des murs et des planchers internes là où les mouvements sont limités. **Moulure de référence : Schluter-DILEX-AHK.** Lorsque requis, utiliser tous accessoires (coins internes, externes, raccords ou capuchons de fermeture) correspondants à

ce type de moulure pour assurer une parfaite réalisation de l'ouvrage.

5. **Membrane de désolidarisation** 3mm d'épaisseur de type Schluter-DITRA installée sous toute la surface des tuiles d'insertion de manière à assurer que la tuile soit au même niveau que la tuile principale, ou sous les tuiles situées sur la face horizontale des murets.
6. **Système de trappe d'accès magnétique:** Système de trappe magnétique permettant un accès à l'intérieur des murs carrelés, de type Schluter-REMA ou système équivalent approuvé par le Représentant du ministère. Le système doit comprendre le nombre requis de plaquettes, d'aimants et de plaquettes ferromagnétiques requis pour s'adapter à la dimension des trappes d'accès demandées. Tous les éléments devront être en aluminium.

3. EXÉCUTION

3.1 POSE DE LA CÉRAMIQUE

1. Poser la céramique sur le plancher de béton selon les strictes recommandations du fabricant.
2. Poser la céramique selon les strictes recommandations du manufacturier de la céramique.
3. Adhérer les tuiles avec le ciment-colle sur la pleine surface. S'assurer d'un contact uniforme en induisant de légers mouvements dans la pièce. Apporter un maximum de précaution aux boiseries adjacentes.
4. Le jeu moyen entre les tuiles n'excède pas 3 mm. Ne pas circuler avant un délai de 24 heures suivant la pose.
5. Installer des moulures pour chaque tranche de céramique apparentes horizontales et verticales pour mur ou plancher. Enfoncez solidement les carreaux de façon à ce que leur surfaces arrivent à égalité avec le dessus du profilé.
6. Étendre le coulis en le faisant pénétrer en profondeur. Essuyer et laver le surplus. Laisser sécher 24 heures. Laisser un jeu de 3 mm sans coulis à la rencontre du bain.

3.2 POSE DES MOULURES

1. Sélectionnez le profilé en fonction de l'épaisseur du carreau.
2. Appliquez du ciment-colle à l'endroit où le profilé sera placé en utilisant une truelle dentelée. Lorsque que des moulures sont utilisées sur un coin externe de deux surfaces carrelées, terminez la pose sur un premier mur, et ensuite, appliquez du ciment-colle sur le coin du deuxième mur.
3. Pressez l'ailette d'ancrage perforée du profilé dans le ciment-colle et alignez le profil.
4. Ajoutez du ciment-colle additionnel sur l'ailette d'ancrage perforée et assurez-vous que celle-ci soit complètement recouverte afin de bien soutenir les rebords des carreaux.
5. Utilisez des outils et des matériaux qui ne risquent pas d'égratigner ou d'endommager la surface du profilé. Le ciment-colle et le coulis doivent être enlevés de la surface du profilé immédiatement, **spécialement pour les profilés en aluminium.**
6. Installez les coins, capuchons et raccords à l'aide de ciment-colle. Remplissez de ciment-colle les

extrémités du profilé avant d'insérer les accessoires. Les raccords s'insèrent en ajustement serré. Insérez jusqu'à environ la moitié de sa longueur le raccord dans le profilé, puis raccordez le profilé adjacent.

3.3 POSE SYSTÈME DE TRAPPE MAGNÉTIQUE

1. Collez le support d'aluminium rattaché à l'aimant à l'endos des carreaux adjacents à l'ouverture, les aimants vers l'ouverture.
 2. Instalez les carreaux adjacents à l'ouverture de façon à ce que les aimants dépassent les carreaux et se retrouvent dans l'ouverture.
 3. Placez côte-à-côte le nombre de carreaux nécessaire pour couvrir l'ouverture et collez un carreau à l'endos des carreaux avec du ciment-colle afin de lier les carreaux et former le panneau.
 4. Appliquez les contre-plaquettes à l'endos du panneau de carreaux avec un adhésif de façon à ce qu'elles arrivent vis-à-vis des aimants.
 5. Une fois que l'adhésif est sec, installez le panneau et scellez les joints périphériques avec du silicone de même couleur que le coulis.
 6. Valider, auprès du fabricant, le nombre d'éléments requis pour la taille des trappes d'accès demandées.
-

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 SECTIONS CONNEXES

1. Section 06 20 00 Menuiserie
2. Section 08 11 00 Cadre de portes en métal
3. Section 08 14 16 Portes planes en bois
4. Section 09 21 16 Revêtement en plaque de plâtre

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

1. Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 ONGC série 85-GP.
2. The Master Painters Institute (MPI)
 - .1 Architectural Painting Specification Manual - February 2004.
 - .2 Standard GPS-1-05, MPI Green Performance Standard for Painting and Coatings
3. Code national de prévention des incendies du Canada – 2005 (CNPI)
4. Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).

1.3 EXAMEN DES DESSINS

1. Examiner tous les plans, dessins, devis et spécifications et bien comprendre toutes les conditions rattachées à l'exécution des travaux.
2. Prendre connaissance également des travaux des autres entrepreneurs afin de prévoir les travaux de finition requis.
3. Aucune réclamation ne pourra recevoir considération pour des ouvrages omis dans l'estimation de l'entrepreneur, soit par négligence ou défaut d'avoir fait avec soin l'examen et la coordination de tous les travaux de finition.

1.4 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS

1. Soumettre les fiches techniques conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre et aux tableaux des dessins d'ateliers, fiches techniques et échantillons de la section – 01 33 01.
2. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les contraintes et la finition.
3. Soumettre les fiches signalétiques requises du SIMDUT.
4. Si le fabricant de peinture diffère de celui référé pour le choix de couleur, fournir un échantillon des équivalences de couleur pour approbation par le représentant ministériel, avant de débiter les travaux.
5. Une fois acceptés, les échantillons constitueront la norme à respecter concernant la qualité des travaux pour les surfaces pertinentes revêtues sur place. Un panneau échantillons témoin pour chaque type de produit ou de couleur doit être conservé sur place.

1.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Les travaux de peinture doivent être exécutés par des ouvriers qualifiés aux termes de la réglementation en vigueur dans la sphère de compétence locale.
2. Des apprentis peuvent aussi être engagés à la condition qu'ils travaillent sous la supervision directe d'un ouvrier qualifié, conformément à la réglementation régissant ce corps de métier.
3. Se conformer aux plus récentes exigences du MPI relativement aux travaux de peinture intérieurs, y compris celles visant la préparation des surfaces et l'application de primaire ou de peinture d'impression.
 - .1 Les produits utilisés doivent figurer sur la Liste des produits approuvés donnée dans le MPI Painting Specification Manual et tous les produits formant le système de peinture choisi doivent provenir du même fabricant.
 - .2 Les produits de peinture tels que l'huile de lin, la gomme-laque et l'essence de térébenthine doivent être de très grande qualité et compatibles avec les autres produits de revêtement utilisés, selon les besoins. Ils doivent provenir d'un fabricant approuvé cité dans le MPI Painting Specification Manual.
 - .3 Conserver les bordereaux d'achat, les factures et les documents permettant d'établir, à la demande du professionnel, la conformité des travaux aux exigences du MPI spécifiées.
4. Normes de qualité
 - .1 Surfaces verticales : Aucun défaut visible à une distance de 1500 mm, à un angle de 90 degrés par rapport à la surface examinée.
 - .2 Surfaces horizontales (plafonds, plancher et retombées) : Aucun défaut visible par un observateur au sol, à un angle de 45 degrés par rapport à la surface examinée, sous l'éclairage définitif prévu
 - .3 La couleur et le brillant de la couche de finition doivent être uniformes sur la totalité de la surface examinée.

1.6 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

1. Transporter, entreposer et manipuler les produits de peinture conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits ainsi qu'aux prescriptions ci-après.
 - .1 Livrer et entreposer les matériaux au chantier en quantité suffisante pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux.
 - .2 Les matériaux sont sujets à l'inspection de du professionnel en tout temps. Ce dernier pourra les faire analyser et exiger leur remplacement s'ils diffèrent de ceux approuvés.
 - .3 Transporter et entreposer les produits de peinture dans leurs contenants d'origine, scellés et munis d'étiquettes intactes.
 - .4 Retirer du chantier les produits dégradés, ouverts ou refusés.
 - .5 Prévoir une aire d'entreposage sécuritaire, bien au sec et maintenue à une température contrôlée, et l'entretenir correctement.
 - .6 Manipuler et entreposer les produits selon les recommandations du fabricant.
 - .7 Entreposer les produits et les matériels à l'écart des sources de chaleur.
 - .8 Entreposer les produits et les matériels dans un endroit bien aéré, dont la température se situe entre
-

7 °C et 30 °C.

- .9 Conserver les produits thermosensibles à une température supérieure à la température minimale recommandée par le fabricant
- .10 Garder propres et en ordre, à la satisfaction du professionnel, les aires utilisées pour l'entreposage, le nettoyage et la préparation. Une fois les travaux terminés, remettre ces aires dans leur état initial, à la satisfaction du professionnel.
- .11 Retirer de l'aire d'entreposage seulement les quantités de produits qui seront mises en oeuvre le même jour.
- .12 Satisfaire aux exigences du SIMDUT relativement à l'utilisation, l'entreposage, la manutention et l'élimination des matières dangereuses.
- .13 Fournir un (1) extincteur à poudre chimique de 9 kg et le placer à proximité de l'aire d'entreposage.
- .14 Placer dans des contenants scellés, homologués ULC, les chiffons huileux, les déchets, les contenants vides et les matières susceptibles de combustion spontanée, et retirer ces contenants du chantier chaque jour.
- .15 Manipuler, entreposer, utiliser et éliminer les produits et les matériels inflammables et combustibles conformément aux exigences du CNPI.

1.7 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1. Les peintures, les teintures, les produits de préservation du bois et les autres produits connexes (diluants, solvants, etc.) doivent être traités comme des matières dangereuses, dont l'élimination est assujettie à divers règlements. Les renseignements relatifs aux dispositions législatives pertinentes peuvent être obtenus des ministères provinciaux responsables de l'environnement et des organismes gouvernementaux de la région.
- .2 Les produits qui ne peuvent être réutilisés doivent être traités comme des déchets dangereux et éliminés de façon appropriée.
- .3 Placer les produits et les matériels désignés dangereux ou toxiques, y compris les tubes et les contenants usagés d'adhésif et de produit d'étanchéité, dans les zones ou les conteneurs destinés à recevoir les déchets dangereux.
- .4 Pour réduire la contamination du sol ou des cours d'eau et des réseaux d'égout sanitaire et pluvial, respecter rigoureusement les directives suivantes :
 - .1 Conserver l'eau de lavage utilisée dans le cas des peintures et autres produits à base d'eau de manière à permettre la collecte par filtration des matières déposées.
 - .2 Conserver les produits de nettoyage, les diluants, les solvants et les surplus de peinture dans des contenants désignés à cette fin, et les éliminer de façon appropriée.
 - .3 Conserver les chiffons qui ont été imbibés d'huile et de solvant au cours des travaux de peinture en vue de la récupération des contaminants et d'une élimination ou d'un nettoyage adéquat, selon le cas.
 - .4 Prendre les dispositions requises en vue de l'élimination des contaminants conformément à la réglementation visant les déchets dangereux.
 - .5 Laisser sécher les contenants de peinture vides avant de procéder à leur élimination ou à leur recyclage (dans les régions dotées d'installations appropriées).
 - .6 Là où il existe un service de recyclage des peintures, recueillir les surplus de peinture, les classer par type de produits et prévoir leur acheminement vers une installation de collecte ou de recyclage.

- .7 Mettre de côté et protéger les produits de finition en surplus et non contaminés. Confier la collecte de ces produits à des personnes ou des organismes responsables qui pourront les réutiliser ou les retransformer et rendre compte des quantités ainsi recyclées. Prévoir des modalités de transport appropriées, au besoin.
- .8 Bien fermer et sceller les contenants d'adhésifs et de produits d'étanchéité partiellement utilisés, et les ranger à une température modérée dans un endroit bien ventilé et à l'épreuve du feu.

1.8 CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. Chauffage, ventilation et éclairage

- .1 Avant de commencer les travaux de peinture, vérifier si une ventilation adéquate et continue peut être assurée d'une part et, d'autre part, si des installations de chauffage appropriées permettent de porter les températures de l'air ambiant et du subjectile à plus de 10 °C 24 heures avant le début des travaux et de maintenir ces températures pendant toute la durée de la mise en oeuvre et après l'achèvement des travaux, jusqu'à ce que la peinture soit suffisamment durcie.
- .2 Au besoin, assurer une ventilation continue durant les sept (7) jours qui suivent l'achèvement des travaux.
- .3 Coordonner l'utilisation du système de ventilation existant avec le professionnel et, au besoin, prendre les dispositions requises en vue de son fonctionnement pendant et après l'exécution des travaux.
- .4 Fournir et installer temporairement les appareils de chauffage et de ventilation nécessaires si les systèmes permanents ne peuvent pas être utilisés; si les systèmes permanents du bâtiment ne permettent pas de satisfaire aux exigences minimales, fournir et installer les appareils supplémentaires requis pour respecter ces dernières.
- .5 Avant de commencer les travaux de peinture, vérifier si le niveau d'éclairage des surfaces à peindre est au moins de 323 lux. Des appareils ou des systèmes d'éclairage adéquats doivent être fournis par l'Entrepreneur général.
- .6 Ne pas débiter les travaux de finition avant d'avoir inspecté les surfaces concernées et de les avoir acceptées comme étant convenables à l'exécution des travaux. Le début des travaux de finition impliquera une acceptation sans réserve de l'état des surfaces concernées et l'entrepreneur sera alors tenu responsable des conditions de la finition si elles ne sont pas de première qualité. Partout où il y aura des marques, taches, etc. dues aux travaux de réparation, amélioration, transformation ou autres, l'entrepreneur devra faire toutes les reprises de peinture nécessaires.

2. Température ambiante, humidité relative et teneur en humidité du subjectile

- .1 À moins d'une autorisation précise donnée au préalable par l'autorité contractuelle responsable du devis, par l'organisme d'inspection des travaux de peinture et par le fabricant du produit appliqué, ne pas procéder aux travaux de peinture en présence des conditions suivantes :
 - la température de l'air ambiant et celle du subjectile sont inférieures à 10 °C;
 - la température du subjectile est supérieure à 32 C, à moins que la peinture à appliquer ne soit précisément formulée pour une mise en œuvre à température élevée; on prévoit une baisse de la température de l'air ambiant et du subjectile sous la limite recommandée par le MPI ou par le fabricant de la peinture;
 - l'humidité relative est supérieure à 85 % ou le point de rosée correspond à un écart de moins de 3 °C entre la température de l'air et celle du subjectile;
 - on prévoit des précipitations de neige ou de pluie avant que la peinture n'ait eu le temps de durcir complètement, ou encore il y a du brouillard, de la bruine, de la pluie ou de la neige sur le chantier.

- .2 Exécuter le revêtement de peinture de manière à garantir le respect des conditions et de la teneur en humidité maximale des subjectiles énumérés ci-après :
 - 15 % pour le bois;
 - 12 % pour les plaques et les enduits de plâtre;
 - .3 Effectuer les essais visant à déterminer la teneur en humidité des subjectiles à l'aide d'un humidimètre électronique correctement étalonné
3. État des surfaces et conditions de mise en œuvre
- .1 Procéder aux travaux de peinture dans les zones où l'air ambiant est exempt de poussières en suspension générées par les travaux de construction ou encore de particules soufflées par le vent ou le système de ventilation et, de ce fait, susceptibles d'altérer les surfaces finies.
 4. Balayer soigneusement les locaux pour enlever toutes les poussières. Les travaux de béton devront avoir été exécutés depuis trente (30) jours au minimum. Les travaux de maçonnerie devront être complétés et suffisamment secs.
 5. Les surfaces seront convenablement finies, propres, sèches, d'apparence et de texture régulières, libres de défauts.
 - .1 Appliquer la peinture sur des surfaces correctement préparées et dont la teneur en humidité se situe à l'intérieur de la plage spécifiée dans la présente section.
 - .2 Appliquer la peinture lorsque la couche précédente est sèche ou suffisamment durcie.
 - .3 Appliquer les produits de peinture lorsque les conditions météorologiques prévues pour toute la durée de la mise en œuvre sont conformes aux recommandations du fabricant.

1.9 ÉTENDUE DES TRAVAUX

1. Exécuter les travaux de peinture et de finition selon la norme ONGC-85 GP, annexe A et les instructions du fabricant. Peindre les items suivants :
 - .1 Toutes les surfaces apparentes des murs, cloisons ou soufflages intérieurs (là où de la céramique murale ne sera pas installée).
 - .2 L'ensemble des plafonds.
 - .3 Les éléments de menuiserie de finition requis (planches de pin des joues et chambranles) pour parfaire la finition des portes et fenêtres existantes.
 - .4 Les nouvelles portes et nouveaux cadres.
 - .5 Tout autre élément indiqué aux plans.

1.10 MATÉRIAUX D'ENTRETIEN

1. Fournir un (1) contenant de quatre (4) litres de chaque couleur et de chaque type de produit pour couche primaire et d'enduit de finition. Marquer les contenants de peinture et d'enduit en associant chaque couleur et chaque type de produit utilisé à la nomenclature des revêtements de peinture et d'enduit acceptés, précisant en outre les couleurs sélectionnées pour les différents produits.
2. Les renseignements suivants devront apparaître sur chaque contenant de peinture: compagnie, type, fini, base et numéro de la couleur.
3. Utiliser des matériaux de remplacement provenant des mêmes lots de fabrication que les matériaux mis en œuvre.

2. PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

1. Tous les matériaux requis pour les travaux de peinture devront être conformes aux normes spécifiées et devront être de marque SICO EXPERT de première qualité ou autre marque de remplacement approuvé au moyen d'un addendum selon les exigences qu'on retrouve dans les *Instructions aux soumissionnaires*. Toutes les peintures devront être livrées dans des contenants scellés et portant l'étiquette originale et intacte du fabricant. Tous les matériaux nécessaires et non spécifiés devront être approuvés par le représentant ministériel.
2. Les couleurs de peintures de finition seront au choix du représentant ministériel ou approuvées par lui; il devra en fournir des doubles à l'entrepreneur. Le représentant ministériel pourra exiger que des échantillons-types de finition ou de couleur avec les matériaux spécifiés soient soumis à son approbation.
3. Les matériaux de chaque système de peinture de finition doivent provenir d'un seul et même fabricant.
4. N'utiliser pour les travaux de la présente section que des produits compatibles entre eux et également avec les produits sous-jacents. S'assurer de la compatibilité avant de commencer les travaux
5. Lorsque c'est possible, sélectionner des produits de peinture dégageant peu d'odeur.
6. Scellant à base latex standard prêt à peindre.

2.2 COULEURS

1. Le représentant ministériel fournira la liste des couleurs après l'attribution du marché. Pour les besoins de la soumission, l'entrepreneur spécialisé devra prévoir le nombre de couleurs suivantes :

Une couleur pour les portes et cadres. : couleur au choix du représentant ministériel.
Une couleur pour les nouvelles moulures de bois des fenêtres et portes extérieures.
Une couleur pour les murs.
Une couleur pour les plafonds (fini mat).
2. Les couleurs seront choisies parmi la gamme complète de couleurs et de teintes offertes par le fabricant.

2.3 MÉLANGE ET MISE EN COULEUR

1. La mise en couleur des produits doit être effectuée avant la livraison de ces derniers sur le chantier. Cette opération ne peut être exécutée sur place sans l'autorisation écrite du représentant ministériel.
2. Mélanger les peintures en pâte, en poudre ou à durcissement catalytique en respectant les instructions écrites du fabricant.
3. Ajouter la quantité de diluant recommandée par le fabricant. Le kérosène ou tout autre solvant organique ne doit pas être utilisé pour diluer les peintures à l'eau.
4. Avant et pendant son application, agiter soigneusement la peinture dans son contenant pour défaire les matières agglutinées, pour assurer la dispersion complète des pigments déposés, et pour assurer l'uniformité de la couleur et du brillant de la peinture appliquée.

2.4 SYSTÈMES DE PEINTURE POUR FINITION

1. **SYSTÈME # 1** : Pour les nouvelles surfaces de boiseries et porte
 - Une (1) couche d'apprêt alkyde émulsion latex SICO EXPERT 890-114 ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.
 - Deux (2) couches de finition latex 100% alkyde renforcé à l'uréthane Série 261 de SICO ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.
 - Brillance à 60 ° : 20 à 30 %.
 - Préparations des surfaces conformes aux recommandations du manufacturier de la peinture de finition.
2. **SYSTÈME # 2** : Pour surfaces métalliques des cadres en acier:
 - Traiter avec solution d'acide phosphodique telle que 635-104 de Sico ou ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère. Bien rincer à l'eau.
 - Appliquer 1 couche d'apprêt au latex pour métal galvanisé Sico 635-045 ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère..
 - Appliquer 2 couches de finition latex 100 % acrylique renforcé à l'uréthane Série 261 de SICO EXPERT ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.
3. **SYSTÈME # 3** : Pour nouvelles surface en gypse recouvert de plâtre
 - Une (1) sous-couche d'apprêt scelleur et cache tache d'intérieur à au latex SICO EXPERT 870-799 approuvé MPI-50 ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.
 - Plafonds : 2 couches de finition, latex mat SICO EXPERT Série 871, MPI-53 ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère.
 - Murs : 2 couches de peinture intérieure au latex 100% acrylique zéro C.O.V. tel SICO EXPERT ou équivalent approuvé par le Représentant du ministère. (3 couches pour les couleurs se terminant par 53, 63, 73 et 83) : sauf autrement spécifiés.
 - Préparation des surfaces conforme aux recommandations du manufacturier de la peinture de finition.
 - Choix de couleur et fini spécifié par le représentant ministériel. Sablage léger entre les couches.

3. EXECUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

1. Se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en œuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.

3.2 PROTECTION

1. Protéger les travaux contre l'humidité ou les avaries de quelque cause que ce soit. Protéger également les travaux adjacents de tous dommages causés par les ouvriers, les matériaux, les outils ou l'équipement employé pour l'exécution du travail. Assumer toute la responsabilité pour la protection adéquate des ouvrages contre tout dommage éventuel causé par l'exécution des travaux relevant de cette division.

3.3 INSPECTION DES SURFACES

1. Ne pas commencer l'application des peintures sans avoir inspecté les surfaces concernées et les avoir acceptées comme étant convenables à l'exécution des travaux.
2. Lorsque les surfaces sont jugées inacceptables, aviser par écrit l'entrepreneur général et le professionnel.
3. Le commencement des travaux de finition impliquera une acceptation sans réserve des surfaces à peindre et l'entrepreneur sera tenu responsable de la condition de finition si celle-ci n'est pas de première qualité.
4. L'application des peintures ne doit pas commencer tant que les surfaces à peindre n'ont pas été préparées convenablement. Toutes les surfaces doivent être solides, sèches, propres, exemptes de saleté, poussière, graisse, huile, rouille, projections de mortier, sels et de toute matière étrangère susceptible de compromettre la bonne apparence des couches de peinture.
5. Préparer toutes les surfaces en conformité avec la norme ONGC 85. Nettoyer les cadrages en périphérie et appliquer un joint de scellant uniforme de façon à combler les fissures entre les cadrages et les murs ainsi que les jonctions entre les plafonds et les murs le nécessitant.

3.4 PRÉPARATION DES SURFACES, GÉNÉRALITÉS

1. Enlever sur les murs toutes les plaques des prises de courant, des interrupteurs, l'affichage dans les corridors, les babillards, les panneaux de plexiglas de protection (avis aux locataires, plan immeuble...) les bandes de tapisserie et tout autre objet pouvant nuire à l'exécution des travaux..
2. L'entrepreneur aura la responsabilité de conserver ces éléments et de les réinstaller après acceptation finale des surfaces par le responsable de l'organisme.
3. Sabler et nettoyer toutes les surfaces à peindre (bois - métal) avant l'application de la peinture. Enlever la poussière, nettoyer les surfaces à l'aide d'une solution d'eau et de nettoyeur avec oxygène actif 771-136 de Sico. Utiliser également un nettoyant et dérouillant pour métal 635-104 et ce selon les recommandations du fabricant.

3.5 PRÉPARATION DES SURFACES

1. Préparer les surfaces en bois intérieures conformément à la norme ONGC 85-GP-1M et aux prescriptions suivantes
 - .1 S'assurer que le bois est bien sec et ne contient pas un taux d'humidité supérieur à celui énoncé précédemment.
 - .2 Reboucher les trous de clous et fentes avec une pâte à rebouchage après avoir appliqué la couche d'apprêt sur toute la surface.
 - .3 Si le bois a été traité avec un agent de préservation, s'assurer que toute trace de solvant s'est évaporée.
 - .4 Protéger soigneusement les murs adjacents, équipements et appareils de même que le mobilier et les accessoires se trouvant à proximité des travaux.
 - .5 Envelopper les thermostats et retirer les plaques des prises et interrupteurs électriques.
 - .6 Utiliser des toiles, papier ou autres moyens convenables pour protéger les surfaces des taches ou éclaboussures.
 - .7 Les surfaces déjà peintes et en bonne condition devront être dépolies au papier abrasif lorsqu'elles

sont encore brillantes.

- .8 Vérifier la condition des surfaces à peindre et faire effectuer les correctifs nécessaires à la bonne exécution des travaux de peinture.
2. Préparer les surfaces en métaux apprêtés, en acier galvanisé et zingué conformément à la norme ONGC 85-GP-16M:
 - .1 Retoucher les surfaces en acier de construction apprêtées en usine avec un produit conforme à la norme ONGC 1-GP-40M, selon la norme ONGC 85-GP- 14M.
 - .2 Aucune quincaillerie ne doit être installée sur la porte ou le cadre avant les travaux de peinture en usine.

3.6 APPLICATION

1.
 - Aucune couche ne doit être appliquée sans que la précédente ait été vérifiée par le Représentant du Ministère. Il est de la responsabilité entière de l'entrepreneur d'aviser le Représentant pour obtenir l'approbation d'application des couches subséquentes. A défaut de se conformer, l'entrepreneur s'expose aux possibilités de reprises des travaux.
2. Appliquer la peinture sur des surfaces lisses sèches, propres, exemptes de poussière, saletés, graisses et rouille.
3. Le fait de commencer les travaux de peinture constitue une acceptation des surfaces sous-jacentes et aucune réclamation à ce chapitre ne pourra être faite.
4. Placer des enseignes Peinture fraîche durant la période de séchage.
5. Placer des enseignes « Défense de fumer » là où des matières volatiles sont utilisées.
6. Sur les moulures, appliquer la peinture au pinceau ou au rouleau. Aucune application ne devra être faite à l'aide de pistolet à pulvérisation. Se conformer aux instructions du fabricant de la peinture.
7. Sur les portes en bois et cadres en acier; appliquer la peinture **en usine à l'aide de pistolet à pulvérisation**. Se conformer aux instructions du fabricant de la peinture.
8. Appliquer le nombre de couches requises sur les moulures selon les spécifications; cependant, l'entrepreneur devra estimer lui-même le nombre de couches nécessaires, et produire une soumission en conséquence. Aucun extra ne sera payé à l'entrepreneur si des couches de fini additionnelles sont requises, de façon à obtenir le résultat spécifié.
9. Application au pinceau :
 - .1 Appliquer la peinture dans les fissures, les fentes et les coins. Utiliser un tampon pour les endroits inaccessibles au pinceau.
 - .2 Essuyer les coulisses à l'aide du pinceau.
 - .3 Enlever les coulisses et les marques de pinceau des surfaces finies et reprendre ces surfaces.
10. Application au rouleau :
 - .1 Verser la peinture dans le bac jusqu'à la moitié de la partie inclinée.
 - .2 Plonger le rouleau dans la partie la plus profonde du bac et l'imbiber de peinture en le déplaçant dans un mouvement de va-et-vient.
 - .3 Enlever l'excès de peinture en roulant le manchon sur les nervures dans la partie la moins profonde du bac.

- .4 S'assurer d'avoir une quantité uniforme de peinture sur le manchon en travaillant.
 - .5 Exercer une pression modérée sur le manchon et ne pas peindre trop rapidement afin d'éviter les éclaboussures.
11. Application au pistolet à pulvérisation : **(en usine, sur les portes et cadres seulement)**,
- .1 Appliquer la peinture sur toutes les faces des portes et cadres incluant sans se limiter les chants, dans les fissures, les fentes et les coins. Utiliser un tampon pour les endroits inaccessibles. Essuyer les coulisses.
 - .2 Enlever les coulisses et les marques des surfaces finies et reprendre ces surfaces
 - .3 Peindre toutes les surfaces en usines avant la pose des éléments de quincaillerie.
 - .4 Aucune reprise sur le chantier ne sera acceptable, si des reprises sont nécessaires après la pose de la porte ou du cadre, la porte ou le cadre devra être démonté et la reprise devra se faire en usine.
 - .5 Protéger les surfaces lors de l'installation.
 - .6 Appliquer la peinture sur toutes les faces des portes et cadres incluant sans se limiter les chants, dans les fissures, les fentes et les coins. Utiliser un tampon pour les endroits inaccessibles.
12. Appliquer chaque couche de peinture de manière à obtenir un film continu, d'épaisseur uniforme. Reprendre les manques (surfaces ou films trop minces) avant d'appliquer la couche suivante.
13. Sabler et épousseter entre l'application de chaque couche de peinture afin de corriger les défauts visibles d'une distance de 1,5 m.
14. Les systèmes de peinture, tels que spécifiés, doivent recouvrir parfaitement les surfaces.
15. Après l'ajustage des portes, finir les rives et cadres de porte selon les prescriptions prévues pour la porte elle-même.
16. Découper soigneusement les rencontres des nouveaux murs à peindre avec les surfaces existantes qui ne le sont pas.
17. Un minimum d'une couche de fond et deux couches de finition est requis pour toutes les surfaces à peindre. Sans égard à cette exigence, donner toutes les couches de peinture nécessaires pour obtenir une finition de qualité selon les systèmes de peinture.
18. Enlever toutes les plaques des prises de courant, des interrupteurs, l'affichage dans les corridors, les babillards, les panneaux d'acrylique de protection, les bandes de tapisserie et tout autre objet pouvant nuire à l'exécution des travaux.
19. Sauf indication contraire aux dessins, ne pas peindre les surfaces et éléments suivants :
- .1 Verre, porcelaine, céramique.
 - .2 Coupe froids, coupe-son, quincaillerie.
 - .3 Lino, tapis, nylon, vinyle, caoutchouc, néoprène, plastique, lamellé, isolant acoustique.
 - .4 Plaques, sceaux, étiquettes et autres marques d'identification sur tout produit et pièce d'équipement (exemple : plaque de résistance au feu sur les cadres et portes).
 - .5 Valves et autres contrôles mécaniques et électriques.

3.7 OUVRAGES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

1. À moins d'indications contraires, appliquer le produit de peinture sur les canalisations, tuyaux, tiges de

suspension et autres matériels mécaniques et électriques apparents qui se trouvent dans des endroits finis et qui font partie du présent contrat. Choisir une teinte et une texture qui s'apparentent aux surfaces voisines, sauf indications contraires.

2. Ne pas peindre les plaques signalétiques.
3. Ne pas peindre les têtes des extincteurs automatiques.

3.8 RÉPARATION ET NETTOYAGE

1. Réparer tout dommage causé aux ouvrages des autres corps de métier, par l'exécutant des travaux de la présente section.
2. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, réparer les ouvrages défectueux à la satisfaction du professionnel.
3. Nettoyer et réinstaller tous les articles de quincaillerie enlevés pour permettre les travaux de peinture.
4. Enlever les protections et les écriteaux avertisseurs dès que c'est possible après l'achèvement des travaux de peinture.
5. Enlever les éclaboussures des surfaces apparentes qui n'ont pas été peinturées. Enlever à mesure les taches et les mouchetures à l'aide de solvants compatibles.
6. Protéger les surfaces fraîchement peintes contre les égouttures et contre la poussière, à la satisfaction du professionnel.
7. Remettre dans leur état initial, propre, les locaux utilisés pour l'entreposage, le malaxage et la manutention des peintures, à la satisfaction du professionnel.
8. Enlever de l'édifice chaque jour les chiffons rebuts et débris avant le départ des employés
9. S'assurer que toutes les parties mobiles peintes se meuvent facilement.
10. Une fois les travaux terminés, évacuer du chantier les matériaux et les matériels en surplus, les matériaux de rebut et les outils.
11. Éviter d'éclabousser de la peinture sur les surfaces apparentes qui ne doivent pas être peintes. Nettoyer immédiatement, à l'aide d'un solvant compatible, les souillures et les éclaboussures de peinture.